

Nous, dirigeants et représentants des collectivités régionales et locales affiliés au groupe PPE,

1. célébrons les succès remportés au cours des dix années d'appartenance de la Croatie à l'UE, qui témoignent sans conteste des avantages que l'élargissement apporte non seulement au pays concerné, mais aussi à l'Union dans son ensemble, puisqu'il permet de défendre les valeurs démocratiques et l'état de droit, de promouvoir une coopération politique et économique plus étroite et de contribuer à la préservation de notre mode de vie européen. Nous constatons avec fierté que cette adhésion a ouvert de nouvelles perspectives aux citoyens croates et saluons la contribution exceptionnelle que leur pays apporte à l'élaboration des politiques et initiatives de l'Union;
2. nous enorgueillons tout particulièrement de la position de chef de file et de la vision politique adoptées par l'Union démocratique croate (HDZ), véritable pilier de la famille que forme le Parti populaire européen. Grâce au courage et à la détermination du HDZ, la Croatie a accompli des progrès significatifs dans des domaines tels que les réformes internes, qui ont contribué à accroître l'autonomie des autorités locales et régionales, ou encore dans le développement d'une économie compétitive et d'infrastructures modernes et innovantes. Au fil de cette décennie d'appartenance à l'Union, la Croatie a embrassé sans réserve les valeurs européennes et fait aujourd'hui figure de fer de lance de la démocratie, de la croissance et du progrès;
3. soulignons combien le programme opérationnel «Compétitivité et cohésion», cofinancé par le Fonds européen de développement régional et le Fonds de cohésion, a contribué à l'essor de secteurs clés qui sont essentiels au bien-être de tous les citoyens croates, en se concentrant notamment sur le développement des PME, la protection de l'environnement, les transports et la recherche et l'innovation. Par ailleurs, des investissements ont aussi ciblé avec succès le développement urbain durable, la préservation et la restauration de sites appartenant au patrimoine culturel et l'amélioration des infrastructures touristiques. Ces initiatives stimulent le développement régional tout en préservant les économies locales, protégeant ainsi l'extraordinaire patrimoine culturel et naturel croate;
4. réaffirmons que la cohésion économique, sociale et territoriale doit demeurer un objectif fondamental et un principe directeur de notre Union européenne, afin de garantir que les avancées considérables enregistrées en Croatie se répètent dans tous les États membres. En renforçant la cohésion, on encourage un sentiment de solidarité et de soutien mutuel entre les États membres, essentiel au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Europe; cette

cohésion aide par ailleurs à faire face aux enjeux démographiques qui transforment les régions européennes et qui risquent de nuire à la compétitivité de l'Union et de ses régions si rien n'est fait pour y répondre. Il s'agit assurément d'un outil vital pour garantir une unité partout sur le continent, et pour aider à prévenir toute aggravation des vulnérabilités structurelles existantes et des disparités qui se font jour depuis peu, du fait de la pandémie de COVID-19, du changement climatique et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie;

5. réclamons que les prochaines périodes de programmation prévoient davantage de garanties juridiques afin d'accroître la décentralisation et de veiller à ce que les collectivités locales et régionales soient pleinement associées à la conception, à la mise en œuvre et à la gestion des projets de la politique de cohésion sur le terrain, conformément au principe de subsidiarité. Cette démarche assurera une incidence et une efficacité maximales. Les principes fondamentaux de la politique de cohésion, dont son approche fondée sur la gouvernance à plusieurs niveaux et le partenariat, doivent conserver un rôle de premier plan pour parvenir à une Union européenne prospère, où le soutien mutuel offre à chaque citoyen la possibilité de déployer tout son potentiel;
6. appelons à réaffirmer les engagements en faveur de l'élargissement, en particulier dans des régions telles que les Balkans occidentaux, afin de garantir la stabilité au sein de la région et le bien-être de tous les citoyens de ces pays candidats, de leur ouvrir des perspectives et de renverser la tendance inquiétante qui voit s'accroître leur méfiance à l'égard de l'Union par suite de l'absence de progrès concrets sur la question de l'adhésion de leur pays. Il faudrait par ailleurs renforcer la coopération transfrontière avec les pays voisins, car elle contribue de manière transversale aux objectifs de cohésion, de voisinage et d'élargissement. Si l'élargissement de l'UE à la Croatie est un exemple de réussite, c'est parce que les collectivités locales et régionales ont été pleinement associées au processus d'adhésion, une démarche qui doit aussi être encouragée dans la région des Balkans occidentaux. Nous devons faire en sorte que les pays candidats restent fermement engagés sur la voie d'une future adhésion à l'Union, condition déterminante pour préserver durablement la sécurité et la stabilité sur le continent européen, face aux agressions persistantes de la Russie et à l'ingérence d'acteurs étrangers hostiles.

